

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 19 h, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse, Maud Allaire
Madame la conseillère, Maggy Bissonnette
Madame la conseillère, Karine Messier
Monsieur le conseiller, Pierre Bélisle
Monsieur le conseiller, Claude Bérard
Monsieur le conseiller, Claude Dansereau
Monsieur le conseiller, Pierre-Olivier Roy

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Maud Allaire.

Sont également présents :

Monsieur Thierry Larrivée, directeur général
Madame Éléa Claveau, notaire, OMA, directrice des Services juridiques et greffe
Monsieur Martin Gendron, directeur du Service des finances et trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION - PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE - 9 SEPTEMBRE 2025
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR
5. AVIS DE MOTION
 - 5.1 Règlement A-104 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils
6. RÈGLEMENT
 - 6.1 Adoption - Second projet - Règlement U-100 relatif au zonage
 - 6.2 Adoption - Règlement U-200 relatif aux permis et certificats
7. FINANCES
 - 7.1 Dépôt liste des déboursés - Septembre 2025
 - 7.2 Dépôt - États financiers - 2024
 - 7.3 Dépôt - États comparatifs
8. GESTION DU PERSONNEL
 - 8.1 Dépôt - Rapport - Mouvement de personnel - Septembre 2025
 - 8.2 Embauche - Chargé de projet - Service du génie
 - 8.3 Adoption - Politique sur la reconnaissance des ressources humaines
9. LOISIR ET CULTURE
 - 9.1 Adoption - Plan action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026

10. URBANISME
 - 10.1 Dépôt - Rapport - Sommaire - Permis de construction - Septembre 2025
 - 10.2 Nomination d'un membre Comité consultatif d'urbanisme
11. COMMUNICATIONS
 - 11.1 Demande d'aide financière - Opération Nez Rouge - Édition 2025
 - 11.2 Demande d'aide financière - Soirées de danse country
 - 11.3 Demande d'aide financière - Club d'échec Le Pion Fringant
 - 11.4 Demande d'aide financière - Club d'hockey les Vikings HC de Contrecoeur
12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 12.1 Autorisation de signature - Protocole d'entente - Coopérative de solidarité du parc Régional des Grèves
 - 12.2 Autorisation de signature - Protocole d'entente promoteur - AL-MO Construction Inc. - Prolongement de la rue Dozois
 - 12.3 Autorisation de signature – Entente – Autorisation de passage et travaux temporaires – Administration portuaire de Montréal
 - 12.4 Demande d'aide financière - Organisme Parcelle de Contrecoeur
 - 12.5 Appui – Candidature - Sorel-Tracy - Finale des jeux du Québec - Été 2029
13. SUJETS DIVERS
14. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL
17. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté conformément à l'article 321 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse et présidente d'assemblée constate la régularité et déclare la séance ouverte à 19 h en présence de la directrice des Services juridiques et greffe et du directeur général.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

2025-10-223
ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard
Appuyé par : Monsieur Pierre-Olivier Roy

Et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-10-224
ADOPTION - PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE - 9 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur des délais prévus par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard
Appuyé par : Monsieur Pierre-Olivier Roy

Et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT A-104 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre Olivier Roy.

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption, le règlement numéro A-104 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

RÈGLEMENT

2025-10-225
ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT U-100 RELATIF AU ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion présenté et le premier projet adopté lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2025, résolution 2025-09-207;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 1^{er} octobre 2025;

CONSIDÉRANT QU'une modification a été apportée au règlement, à l'article 136;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau
Appuyé par : Monsieur Pierre Bélisle

Et résolu unanimement :

D'ADOPTER le second de règlement U-100 relatif au zonage

ADOPTÉE

2025-10-226

ADOPTION - RÈGLEMENT U-200 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté et le projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2025, résolution 2025-09-207;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 1^{er} octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaires;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau
Appuyé par : Monsieur Claude Bérard

Et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement U-200 relatif aux permis et certificats.

ADOPTÉE

FINANCES

DÉPÔT LISTE DES DÉBOURSÉS - SEPTEMBRE 2025

Le directeur du Service des Finances dépose la liste des déboursés du mois de septembre 2025.

DÉPÔT - ÉTATS FINANCIERS - 2024

Le directeur du Service des Finances dépose les états financiers et le rapport du vérificateur externe, pour l'année 2024, comme prévu à la *Loi sur les cités et villes*

DÉPÔT - ÉTATS COMPARATIFS

Le directeur du Service des Finances dépose les états comparatifs, comme prévu à la *Loi sur les cités et villes*.

GESTION DU PERSONNEL

DÉPÔT - RAPPORT - MOUVEMENT DE PERSONNEL - SEPTEMBRE 2025

La directrice des Services juridiques et greffe prend acte du dépôt du rapport de mouvement du personnel numéro MP-2025-09, préparé par le Service des ressources humaines en date du 1^{er} octobre 2025.

2025-10-227

EMBAUCHE - CHARGÉ DE PROJET - SERVICE DU GÉNIE

CONSIDÉRANT la vacance au poste de chargé de projet au Service du génie;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué;

CONSIDÉRANT la recommandation de la conseillère en capital humain en date du 11 septembre 2025.

Il est proposé par : Madame Maggy Bissonnette

Appuyée par : Monsieur Pierre Bélisle

Et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Samuel Pinard, à titre de chargé de projet au Service du génie, à compter du 20 octobre 2025, au salaire et conditions de la classe 9, échelon 1, de la Politique de rémunération et des avantages sociaux des employés-cadres.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat d'embauche de monsieur Pinard.

ADOPTÉE

2025-10-228

ADOPTION - POLITIQUE SUR LA RECONNAISSANCE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de promouvoir une culture de reconnaissance authentique et continue au sein de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de valoriser les contributions individuelles et collectives, à favoriser l'engagement des employés, et à renforcer un climat de travail positif où chaque personne se sent appréciée pour son apport unique.

Il est proposé par : Madame Maggy Bissonnette

Appuyée par : Madame Karine Messier

Et résolu unanimement :

D'ADOPTER la Politique sur la reconnaissance des ressources humaines.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE

2025-10-229

ADOPTION - PLAN ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026 s'inscrit dans la volonté du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale de contribuer aux objectifs gouvernementaux pour accroître la participation sociale des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, les ministères et les organismes publics qui emploient au moins 50 personnes ont l'obligation de produire annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Bélisle
Appuyé par : Madame Karine Messier

Et résolu unanimement :

D'ADOPTER le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026.

ADOPTÉE

URBANISME

DÉPÔT - RAPPORT - SOMMAIRE - PERMIS DE CONSTRUCTION - SEPTEMBRE 2025

La directrice des Services juridiques et greffe prend acte du dépôt du rapport des permis de construction émis pour le mois de septembre 2025 présenté par le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

2025-10-230

NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'un poste est devenu vacant sur le comité, soit le siège C ;

CONSIDÉRANT l'appel de candidature effectué;

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau
Appuyé par : Monsieur Pierre-Olivier Roy

Et résolu unanimement :

DE NOMMER madame Catherine Jobin, à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme, pour une durée de deux (2) ans à compter du 2 octobre 2025, avec possibilité de renouvellement.

ADOPTÉE

COMMUNICATIONS

2025-10-231

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - OPÉRATION NEZ ROUGE - ÉDITION 2025

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue d'Opération Nez Rouge Contrecoeur;

CONSIDÉRANT QU'Opération Nez Rouge soutient la cause de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QU'en plus d'offrir un service de raccompagnement, Opération Nez Rouge améliore le bien-être de la société en responsabilisant la population face à la conduite avec les facultés affaiblies;

CONSIDÉRANT QU'Opération Nez Rouge apporte un soutien financier au Club Optimiste de Contrecoeur avec les fonds amassés;

Il est proposé par : Madame Karine Messier
Appuyée par : Monsieur Pierre-Olivier Roy

Et résolu unanimement :

D'ACCORDER à Opération Nez Rouge Contrecoeur une aide financière de 1 250 \$ pour offrir ses services pour l'édition 2025.

ADOPTÉE

2025-10-232

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - SOIRÉES DE DANSE COUNTRY

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue des organisateurs des « soirées de danse country »;

CONSIDÉRANT QUE 4 soirées de danse se tiendront au centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE ces soirées de danse s'adressent à l'ensemble de la population contrecoeuroise, jeunes et moins jeunes;

CONSIDÉRANT QUE ces soirées sont pour tous les niveaux de danseurs et qu'elles sont l'occasion pour les citoyennes et les citoyens de se rencontrer dans un cadre festif;

CONSIDÉRANT QUE ces soirées contribuent à créer des espaces de vie inclusifs qu'elles font la promotion du vieillissement actif.

Il est proposé par : Madame Karine Messier
Appuyée par : Monsieur Pierre-Olivier Roy

Et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 400 \$ aux organisateurs des « soirées de danse country » pour l'organisation de 4 soirées de danse.

ADOPTÉE

2025-10-233

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB D'ÉCHEC LE PION FRINGANT

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le club d'échec Le Pion Fringant reçoit le championnat québécois sénior semi-rapide au centre multifonctionnel de Contrecoeur, le 5 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE ce tournoi s'adresse aux joueurs de 50 ans et plus de partout au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cet événement va générer des retombées économiques et culturelles pour la Ville;

Il est proposé par : Madame Karine Messier
Appuyée par : Monsieur Pierre-Olivier Roy

Et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 200 \$ au Club d'échec Le Pion Fringant pour les aider à défrayer les coûts d'organisation de ce championnat.

ADOPTÉE

2025-10-234

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB D'HOCKEY LES VIKINGS HC DE CONTRECOEUR

CONSIDÉRANT QU'une équipe de hockey senior de la ligue de Hockey Sénior Élite, soit les Vikings HC, évoluera à l'aréna de Contrecoeur cette année;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la part de l'équipe;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la ligue est de promouvoir le hockey senior au Québec tout en inspirant la jeunesse locale par sa passion, sa discipline et sa proximité avec les citoyennes et les citoyens de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe souhaite offrir un spectacle sportif de qualité aux partisans tout en participant activement à la vie locale;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe véhiculera le nom de la Ville de Contrecoeur partout où elle jouera en Montérégie, en Estrie, à Montréal et dans les Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le logo de la Ville de Contrecoeur sera visible sur les culottes de hockey et les chandails de pratique des joueurs.

Il est proposé par : Madame Karine Messier
Appuyée par : Monsieur Pierre-Olivier Roy

Et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 2 500 \$ à l'équipe de hockey Les Vikings HC de Contrecoeur.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-10-235

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU PARC RÉGIONAL DES GRÈVES

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité du parc régional des grèves (ci-après : Parc des grèves) a été fondée en 2006 à la suite d'une initiative de municipalités, d'institution, d'entreprise et d'organismes, souhaitant unir leurs forces afin d'offrir un parc régional à leur population respective;

CONSIDÉRANT QUE tous les propriétaires fonciers membres du Parc des grèves, soit la Ville de Contrecoeur, la Ville de Sorel-Tracy, la Colonie des grèves de Contrecoeur et Rino Tinto, fer et titane inc., souhaitent s'entendre pour identifier leurs obligations et responsabilités respectives au sein du parc;

CONSIDÉRANT QUE le Parc des grèves dispensera et coordonnera des activités et des opérations sur des terrains appartenant aux propriétaires ci-haut nommés.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau
Appuyé par : Madame Maggy Bissonnette

Et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice des Services juridiques et greffe ou en son absence, la greffière adjointe et la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la Coopérative de solidarité du parc régional des grèves.

ADOPTÉE

2025-10-236

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE PROMOTEUR - AL-MO CONSTRUCTION INC. - PROLONGEMENT DE LA RUE DOZOIS

CONSIDÉRANT QUE la VILLE a adopté le Règlement 746-1-2004 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QU'AL-MO CONSTRUCTION INC. souhaite procéder au prolongement de la rue Dozois;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur s'engage à céder à la Ville, à la fin des travaux, l'ensemble de la rue, infrastructures, équipements municipaux ainsi que toutes les servitudes requises, le cas échéant;

Il est proposé par : Madame Karine Messier
Appuyée par : Madame Maggy Bissonnette

Et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice des Services juridiques et greffe ou en son absence, la greffière adjointe et la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec AL-MO CONSTRUCTION INC., pour le prolongement de la rue Dozois.

ADOPTÉE

2025-10-237

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE – AUTORISATION DE PASSAGE ET TRAVAUX TEMPORAIRES – ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du terrain connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-HUIT MILLE SEPT CENT DIX-NEUF (6 368 719) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT QUE l'administration portuaire de Montréal (ci-après : le Port) souhaite, une fois l'autorisation du gouvernement du Québec obtenue, acheter ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE le Port souhaite circuler sur le terrain et y faire exécuter certains travaux par un partenaire privé à des fins liées au projet d'expansion du terminal;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent encadrer l'utilisation temporaire du terrain dans l'attente de la conclusion de la vente.

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard
Appuyé par : Madame Karine Messier

Et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice des Services juridiques et greffe ou en son absence, la greffière adjointe et la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'administration portuaire de Montréal pour autoriser le passage et les travaux temporaires sur le lot 6 368 719.

ADOPTÉE

2025-10-238

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ORGANISME PARCELLE DE CONTRECOEUR

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'organisme Parcelle Contrecoeur est de collaborer avec la communauté pour favoriser le développement immobilier en dehors du marché spéculatif par la conception et la mise en œuvre de solutions à impact social et durable;

CONSIDÉRANT le projet d'acquisition et de densification du site de Genfoot ainsi que des immeubles avoisinants à Contrecoeur, visant la recalification urbaine orientée vers une clientèle mixte, avec la création d'un milieu de vie diversifié, alliant typologies résidentielles variées, espaces commerciaux et bureaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de verser une aide financière pour aider l'organisme à réaliser ce projet;

Il est proposé par : Monsieur Pierre Bélisle

Appuyé par : Madame Karine Messier

Et résolu unanimement :

De verser une aide financière de 20 000 \$ à l'organisme Parcelle Contrecoeur pour la réalisation de son projet immobilier.

ADOPTÉE

2025-10-239

APPUI – CANDIDATURE - SOREL-TRACY - FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - ÉTÉ 2029

CONSIDÉRANT QUE la mission des Jeux du Québec est d'offrir un programme de manifestation sportive en continuum, permettant le développement de l'athlète, du sport et initier les jeunes à la compétition;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sorel-Tracy est un milieu candidat pour l'obtention de la Finale des jeux du Québec de l'été 2029;

CONSIDÉRANT QUE différentes épreuves sportives sont prévues au Parc régional des Grèves, dont une (1) à l'accueil de Contrecoeur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sorel-Tracy et ses partenaires ont établi de façon incontestable et non équivoque, leur capacité technique et organisationnelle à réaliser cet événement d'envergure provinciale;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dépenses spécifiques à la tenue des Jeux seront à la charge du comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec;

CONSIDÉRANT les impacts positifs de tenir un tel événement et les retombées économiques en tourisme sportif pour la région Richelieu-Yamaska, dont la Ville de Contrecoeur fait partie.

Il est proposé par : Madame Karine Messier

Appuyée par : Monsieur Pierre-Olivier Roy

Et :

D'APPUYER la candidature de Sorel-Tracy pour l'obtention de la Finale des jeux du Québec de l'été 2029 et qu'elle participe aux efforts de mobilisation;

DE SOUTENIR gracieusement en bien et services la réalisation de l'événement, particulièrement pour les activités situées le territoire de la Ville, conditionnellement à ce que la Ville de Sorel-Tracy soit l'hôte de cet événement.

SUJETS DIVERS

RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

2025-10-240
LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ont tous été traités.

Il est proposé par : Madame Karine Messier
Appuyée par : Monsieur Pierre-Olivier Roy

Et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à

ADOPTÉE

Madame Maud Allaire, mairesse

Madame Éléa Claveau, notaire, OMA,
directrice des Services juridiques et
greffe